

Impact bénéfique pour les écoles qui ont interdit le voile

La majorité des élèves a abandonné le voile, certaines ont même gagné des élèves...

En mars dernier, nous vous annoncions que cinq grosses écoles secondaires de la région liégeoise allaient interdire le voile islamique à leurs élèves dès la prochaine rentrée scolaire. Nous les avons contactées hier pour connaître l'impact de cette nouvelle mesure sur le nombre d'inscriptions.

L'interdiction du port du voile est déjà effective dans 90 % des écoles de la Communauté française, via le R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur). Celui-ci interdit le port de tout couvre-chef (casquette comprise). Mais 10 % des écoles acceptent une certaine tolérance en la matière.

POUR DE NOMBREUSES RAISONS

En mars dernier, cinq grosses écoles liégeoises ont décidé de renoncer à cette tolérance.

Pourquoi ? Les raisons invoquées sont nombreuses :

1. De plus en plus d'élèves musulmans se voilaient, soit par conviction personnelle, soit par pression familiale.

2. Les robes descendaient également de plus en plus bas

3. Et on constatait un phénomène inquiétant et croissant d'insultes de garçons musulmans vis-à-vis des filles qui ne se couvraient pas assez.

Aujourd'hui, c'est la rentrée scolaire pour ces écoles secondaires, l'occasion pour nous de voir si cette décision a eu un impact sur leur fréquentation.

1. L'athénée Saucy de Liège (400 élèves)

On y constatait une chute du nombre d'inscriptions, parallèle à une augmentation du nombre de filles voilées (20 à 25 %). La Ville de Liège a donc décidé de réagir en interdisant le voile progressivement, en commençant

par la première année. Et de ne plus tolérer le voile sur les implantations ECCSA et EC². « Et

étonnamment, explique l'économiste Cindy Fery, on est passé de 27 à 43 inscriptions en première année. Est-ce l'impact de la mesure ou la grosse journée d'accueil organisée pour les sixièmes primaires, difficile à dire. »

Quant aux élèves voilées déjà inscrites et qui devaient suivre des options à l'Eccsa ou EC², la majorité d'entre-elles a décidé d'abandonner le voile, seul un

A L'ATHÉNÉE SAUCY, LES INSCRIPTIONS EN PREMIÈRE SONT PASSÉES DE 27 À...43 !

quart a changé d'options pour rester voilée sur l'implantation du bd Saucy, soit a quitté l'école. « On a eu très peur, reprend l'économiste. On a cru que les inscriptions allaient chuter, mais ce n'est pas le cas ! »

2. L'institut Marie-Thérèse de Liège (1.375 élèves)

La pression des garçons musulmans et le refus des jeunes filles d'enlever leur voile aux cours de sciences, de gym, de cuisine et en stage avaient motivé la direction. « J'ai réuni les 25 jeunes filles concernées, explique la directrice Bernadette Szelc et je leur ai expliqué nos raisons. Et je

crois qu'elles ont bien compris que c'était pour nous une volonté d'intégration et pas du tout une mesure contre leurs convictions religieuses. Et je dois constater que très peu nous ont quittés. »

3. L'institut Saint-Sépulcre de Liège

(600 élèves)

Cet institut fusionnait cette année avec les écoles Saint-Joseph et Sainte-Julienne (où le voile était interdit). Saint-Sépulcre s'est donc aligné sur leur règlement. « Je suis étonné de la sérénité avec laquelle la majorité des élèves voilées ont accepté ce changement, explique le directeur Marc Belleflamme. Celles qui avaient crié l'an dernier qu'elles quitteraient l'école sont revenues. Elles ont compris qu'elles n'avaient pas intérêt à faire la guerre pour si peu. »

Pour les aider un peu, un sas sera prévu à l'entrée de l'école pour qu'elles puissent enlever, puis remettre facilement leur voile. « Sur la trentaine d'élèves voilées, seules six ou sept nous ont quittés », décompte le directeur du général Jean-Marc Rasson.

4. Le Collège Saint-François à Ans (650 élèves)

Dès cette année, le voile est désormais interdit de la première à la troisième car la direction estime qu'il s'agit à cet âge-là d'une pression familiale. Mais il reste autorisé de la 4^{ème} à la 6^{ème} car c'est peut-être alors un choix religieux personnel.

« Nous n'avons pas constaté de changement dans les inscriptions dans le cycle inférieur, explique le directeur Jean-Luc Pieczynski. La réunion organisée avec les parents d'élèves s'est très bien déroulée. Par contre, je constate une hausse de 50 inscriptions dans le qualifiant du degré supérieur. Je n'ai pas encore vu ces jeunes filles

qui ne rentrent que dans les prochains jours, mais je serai très attentif. Je ne peux imaginer recevoir 50 élèves voilées venant d'écoles ayant interdit le voile. Je suis pour que la vie en communauté dans l'école se passe au mieux et pas en différents clans. »

5. Le collège St-Hadelin, Sacré-cœur et Saint-Joseph à Visé (2400 élèves)

La nouvelle mesure concerne ici surtout l'implantation du Sacré-cœur (une école de jeunes filles dans l'enseignement qualifiant). « Sans certitude car la rentrée n'est que pour aujourd'hui, explique le directeur Eddy Bonten. Mais sur les huit ou neuf élèves voilées, seules une ou deux m'ont dit qu'elles resteraient. Les autres partiront dans des écoles où le voile est encore accepté. Je le regrette, même si je suis d'accord avec la décision du Pouvoir Organisateur. Le voile était chaque année plus long et cela devenait un problème d'intégration, notamment par rapport à la condition de la femme. »

VERS DES ÉCOLES GHETTOS ?

Où vont alors étudier ces jeunes filles qui veulent conserver leur voile ? Plusieurs ont laissé entendre qu'elles s'inscriraient à l'école Marie-José de Liège.

« Je ne peux pas encore vous le dire, explique le directeur Christian Modave. Je verrai jeudi à la rentrée. » Mais le risque est grand désormais de voir ces dernières rares écoles à le tolérer encore devenir de petits ghettos. ■

LUC GOCHEL

A l'institut Saint-Sépulcre, celles qui avaient crié haut et fort qu'elles quitteraient l'école sont restées...

Au collège Saint-François, le directeur redoute que les 50 inscriptions supplémentaires soient des filles voilées

Au Sacré-cœur de Visé, tendance inverse. Seules deux élèves voilées devraient rester dans l'école sur huit.

À l'athénée Saucy, on a constaté une hausse importante du nombre d'inscriptions en première : de 27 à 43 !

À l'institut Marie-Thérèse, les élèves voilées ont compris qu'il s'agissait d'intégration et pas de refus de religion